

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 février 2025 à 20h00

PRÉSENTS : MM. BENOITON Rémi, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, JOFFRE Maëva, LALUQUE Jacques, LEBOEUF Marie-Françoise, PION Emmanuel

Excusée : Mme JOFFRE Maëva (a donné pouvoir à Mme CHATRAIN Delphine)

Secrétaire de séance : PION Emmanuel

La séance est ouverte à 20h09

Ordre du jour :

- Compte-rendu du conseil du 20.01.2025
 - Mme Couteau fait préciser l'objet du paragraphe sur les travaux de l'église, pour le bénéfice des personnes externes au Conseil.
- Compte financier unique 2024
 - Mme Couteau, présidente en l'absence de la Première Adjointe, présente les chiffres du Compte Administratif 2024 pour les deux budgets (principal et lotissement). Ceux-ci correspondent à ceux de la trésorerie.
 - Le résultat est nul sur le budget lotissement.
 - Sur le budget principal, la section de fonctionnement a un résultat négatif de -7096,40 €, qui entame le résultat antérieur reporté. La section d'investissement a un solde positif de 32 563,55 €.
 - Le conseil vote ces chiffres à l'unanimité.
- Affectation résultat
 - Mme le Maire reprend la présidence de la séance.
 - La section de fonctionnement 2024 étant déficitaire, il est décidé à l'unanimité de ne pas affecter de somme de celle-ci à la section investissement pour 2025.
- Budget principal primitif 2025
 - Le Conseil étudie le projet de budget élaboré en commission finances.
 - Les frais de réparation et d'entretien du tracteur et de l'épareuse sont importants. MM. Benoiton et couteau recommandent de repenser la façon dont le matériel mutualisé entre les 3 communes (Chamborand, Lizières et Saint Priest la Feuille) est utilisé en rapport aux besoins de la commune.
 - M. Benoiton suggère de se réunir avec les élus de Chamborand pour réévaluer la convention de partage des frais relatifs à l'épareuse.
 - Le remplacement du tracteur est reporté à un exercice ultérieur. Plusieurs pistes sont évoquées, dont un tracteur plus petit, ou un véhicule utilitaire pour l'agent communal.
 - Intervention Maximum ressourceries : le Conseil décide de ne faire appel à leurs services qu'une année sur deux.
 - Mme le Maire insiste sur la nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement. Mme Leboeuf identifie la ligne 623 (célébrations et réceptions) comme devant faire l'objet de mesure.
 - Le Conseil vote le projet de budget à l'unanimité.

- Afin d'honorer les factures de l'église, et en attendant le versement des subventions attribuées à la commune, il faut un fonds de roulement que Lizières n'a pas. La solution se présente sous la forme d'une ligne de trésorerie, que la commission finances estime à 200 000€, sachant que toute somme non utilisée ne fait l'objet que d'un taux très faible.
 - La décision d'achat de PATA et/ou tout-venant est remise à une séance ultérieure.
- Budget lotissement primitif 2025
- Le vote du budget lotissement est reporté au mois d'avril en l'attente de chiffres précis de la part de la Conseillère aux décideurs locaux.
- Informations diverses
- La commission logement présente son choix parmi les candidatures pour le logement 3, place de la mairie. Le Conseil valide ce choix à l'unanimité.
 - Le Conseil décide de ne pas dénoncer la convention le liant à l'état pour ce logement.

La séance est levée à 22h48.

Fait à Lizières le 08 avril 2025

Le Maire

Evelyne CHÉTIF

Le secrétaire de Séance

Emmanuel PION